

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Commune de Siewiller

Mise à jour : 14/01/2011
Mise à jour : 05/02/2018
Mise à jour : 06/06/2020

Préambule

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin . Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **plan communal de sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Objectifs essentiels à atteindre

prévoir une fonction de commandement du dispositif

mettre en place une organisation nominative de gestion de l'évènement (composition du PCC)

mettre en place un dispositif efficace de diffusion de l'alerte des populations :

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un évènement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

SINISTRE : évènement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : évènement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Réglementation et rôle du maire

Selon l'article L 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de police du Maire impliquent le « soin de prévenir, par des précautions convenables, et celui de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, tels que les incendies, les épidémies, les épizooties, en provoquant aussi, dans ces deux derniers cas, l'intervention de l'administration supérieure ».

Il doit également, de par l'article L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales « en cas de danger grave ou imminent, prescrire l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'Etat dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites ».

La distinction doit être faite entre missions de **secours** et de **sauvegarde** : les secours sont assurés par les services qui en sont expressément chargés. Le Maire a toujours la charge de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. Il peut exercer, en outre, selon les circonstances, la direction des opérations de secours.

Le code de la sécurité intérieure met à disposition des maires de nouveaux moyens d'action pour gérer au mieux les crises. Il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (mis en application par décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005) et de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Le code de la sécurité intérieure rappelle également que la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) ne peut être assurée que par deux autorités : le maire sur le territoire de sa commune et le préfet à l'échelon du département.

Le DOS est assisté sur le terrain par un Commandant des Opérations de Secours (COS), généralement un officier sapeur-pompier. Le COS assure le commandement opérationnel des opérations de secours. Le DOS décide des orientations stratégiques et valide les actions proposées par le COS.

De manière générale, le maire assure donc la direction des opérations de secours dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité dans les cas évoqués ci après. Ainsi, le maire met en œuvre les premières mesures d'urgence, en lien étroit avec le COS chargé de la conduite opérationnelle des secours, et les mesures de sauvegarde.

Généralement, pour la plupart des opérations courantes des services de secours, le maire est juridiquement le responsable. Il n'a pas toujours d'action à réaliser mais il est informé des actions effectuées par les services de secours.

Le préfet est DOS, dans les cas suivants :

- si l'événement dépasse les capacités d'une commune,
- lorsque le maire fait appel au représentant de l'État,
- lorsque l'événement concerne plusieurs communes.
- lors de la mise en œuvre du plan ORSEC.

Le préfet, DOS, s'appuie donc sur le COS pour la conduite des opérations de secours et sur le maire pour le volet « sauvegarde des populations ». En effet, dans ce cas, le maire assume toujours, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis à vis de ses administrés (alerte, évacuation...) et des missions que le préfet peut être amené à lui confier (accueil éventuel de personnes évacuées...) dans le cadre d'une opération de secours d'ampleur ou de nature particulière nécessitant une large mobilisation des moyens.

Commune de Siewiller	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTE MUNICIPAL	FICHE :
		PAGE 4

ARRETE MUNICIPAL N °

Vu :

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,
- La circulaire du 25 août 2004 relative à la loi de modernisation de la sécurité civile,
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 – 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune de *Siewiller* est exposée à de nombreux risques tels que *coulée de boue, Inondations, accidents d'aéronefs, transport de matières dangereuses, accident d'oléoduc, incendies de forêts,*
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de *Siewiller* est établi à compter du

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
- à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement,
- à Madame le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Fait à *Siewiller* le

Le Maire

Commune de Siewiller	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE
		PAGE 5

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".
- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »
- **Tous plans de secours et plans d'alerte concernant la commune**

CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

La commune de Siewiller appartient à la région naturelle dite « Alsace-Bossue » formant en limite des plateaux lorrains à l'ouest et le massif vosgien à l'est (latitude Nord 48° 50' 34" longitude Est 07° 12' 08")

Siewiller est implanté à l'ouest du Bas-Rhin à 70 km de Strasbourg et à 4 km de Drulingen qui est le chef lieu de Canton et également commune limitrophe.

La voie de communication principale et qui forme l'accès principal de l'agglomération est la RD1061 qui traverse une partie du village sur environ 380 mètres. Les autres accès sont : la RD 107 qui relie Lohr à Weyer et la RD 807 qui relie la RD 40 et relie la commune de Veckersviller en Moselle.

La commune présente un territoire de 623 ha et une population de 387 habitants. Sa densité est de 61 habitants au km²

Les cours d'eau principaux qui structurent le territoire sont le Kirmattgraben et son affluent le Langmattgraben, tributaires de l'Altmuehlach, bassin versant de l'Isch. Cet ensemble présente un relief de type essentiellement vallonné, les écarts entre les points hauts et bas est de l'ordre de 80 mètres. On y observe des espaces de grandes cultures prédominants et quelques espèces davantage cloisonnés qui s'appuient sur des reliquats forestiers au Sur-Ouest.

Localisation : latitude Nord 48° 50' 34" longitude Est 07° 12' 08'

Région : Grand Est

Département : Bas Rhin

Arrondissement : Saverne

Canton : Ingwiller

Code Insee : 67467

Code postal : 67320

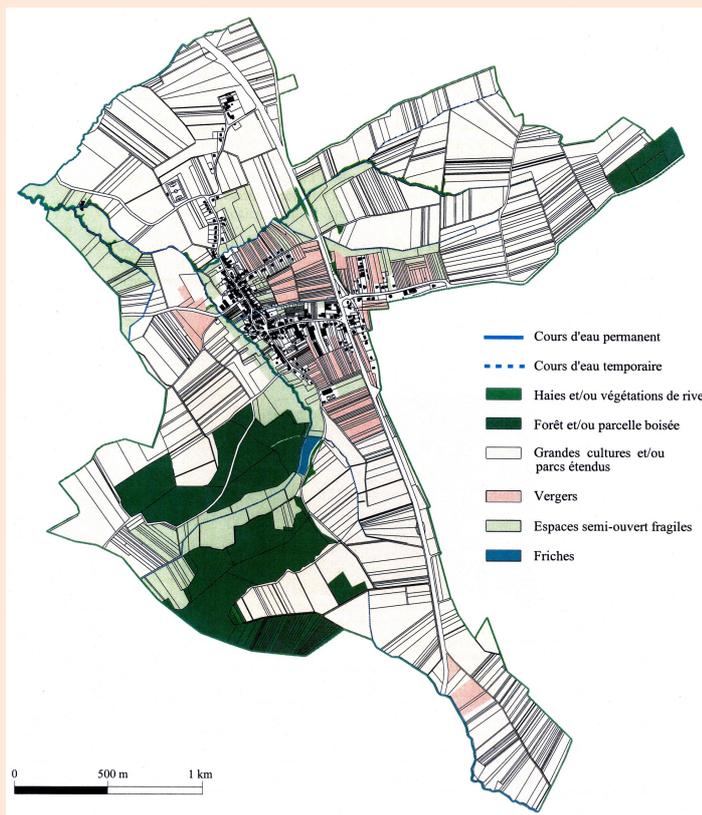
Maire: FENRICH Guy

Intercommunalité : CC de l'Alsace Bossue

Superficie : 623 ha

Population : 387 (2017)

Densité : 61 hab/km²



La commune comprend les bâtiments suivants :

- ❖ Une école primaire
- ❖ Deux églises
- ❖ Une mairie
- ❖ Un vestiaire
- ❖ Le hangar communal
- ❖ Un ancien hangar des pompiers
- ❖ Un Espace Culturel et de Rencontre (ECR)

Commune de Siewiller	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE	FICHE
		PAGE 7

MAIRE : FENRICH Guy

1er ADJOINT: ISCH Daniel

2em ADJOINT: DEIBER Fabien

CONSEIL MUNICIPAL : BECK Dany,
HAUTER Pascal
KLEIN Annelise,
KLEIN Mathieu
MERTZ Christian,
MONGUILLON Brigitte
PRACHT Brigitte,
SINS Dominique,

SECRETAIRE DE MAIRIE : BENOIT Sandra

OUVRIER COMMUNAL : MATHIS Arnaud

AGENT TECHNIQUE : SCHROETER Félicienne

Commune de Siewiller	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION CONTEXTE GENERAL	FICHE
		PAGE 8

- **Nombre d'habitants permanents**
387

- **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

- les écarts : **Moulin de Siewiller route de Weyer**
Ferme des tuileries

- **Populations identifiées « à risques »**

Personnes âgées de plus de 70 ans : de 10 à 18 % de la population globale

- * **Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- Nombre de crèches : **0**
- Nombre de garderies : **0**
- Nombre d'écoles primaires : **1**

- * **Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers**
(ne prendre en compte que les personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique)

Commune de Siewiller	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE LISTE DES MAISONS ISOLEES DE LA COMMUNE	FICHE
		PAGE 9

NOM DES FAMILLES	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE	OBSERVATIONS
KLEIN Marceline	Moulin de Siewiller	03 88 00 71 89	2B rue Bichat 51000 Châlon en Champagne

Commune de Siewiller	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	FICHE
		PAGE 10

- **Résidents secondaires**

Nombre de résidences secondaires : (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- **Activités touristiques**

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- Nombre d'hôtels : /
- Nombre de campings : /
- Nombre de gîtes : /

- **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Marché aux puces	Rues de la commune	Avril - Mai	1000 pers	Association des Primevères	<i>Isch Claudine 0388012049</i>
14 Juillet	ECR	14 Juillet	20-50 pers	Commune	<i>Mairie 0388006266</i>
Repas de Fin d'année	Restaurant BCG	Début Décembre ou Janvier	50-100 pers	Commune	<i>Mairie 0388006266</i>
Fête paroissiales ou Chorale 1an /2	derrière l'église catholique	Fin Août	100 - 200 pers	<i>Conseil de fabrique ou chorale</i>	<i>Sins Dominique 03 88 00 82 70 Wilhelm Brigitte 03 88 00 63 24</i>

Commune de Siewiller	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	FICHE
		PAGE 11

- ❖ MAIRIE – 45 Rue des Eglises
- ❖ ECOLE PRIMAIRE – 45 Rue des Eglises
- ❖ EGLISE CATHOLIQUE – 27 Rue des Eglises
- ❖ EGLISE PROTESTANTE – entre le 43 & 45 Rue des Eglises
- ❖ VESTIAIRES DU STADE – Rue de Weyer
- ❖ ESPACE CULTUREL ET DE RENCONTRE (ECR) – 3 rue de Tilleuls

Commune de Siewiller	INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS	FICHE
		PAGE 12
ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES		

ENTREPRISES

- ❖ Ets PFORDT - 12 Rue des Roses
- ❖ Cuisine TEUTSCH - 17 Rue des Eglises

ARTISANS

- ❖ PAYET Richard entrepreneur paysagiste - 13 Rue du Stade
- ❖ WAGNER Philippe Peinture - 5 Rue des Roses

EXPLOITATIONS AGRICOLES

- ❖ GAEC PRACHT – 11 Rue des Tilleuls
- ❖ GAEC des Tuileries – 15 Rue des Tuilleries
- ❖ GAEC MERTZ Christian (élevage bovins et culture) – 3 Rue du Stade
- ❖ UNTEREINER Georges (élevage bovins et culture) – 7 Rue des Eglises
- ❖ WEBER Guillaume (élevage avicole) – 7 Rue des Roses
- ❖ GAEC DU LIMON =>SINS Mireille (élevage bovins et culture) siège à Bust - 1 Rue de la carrière

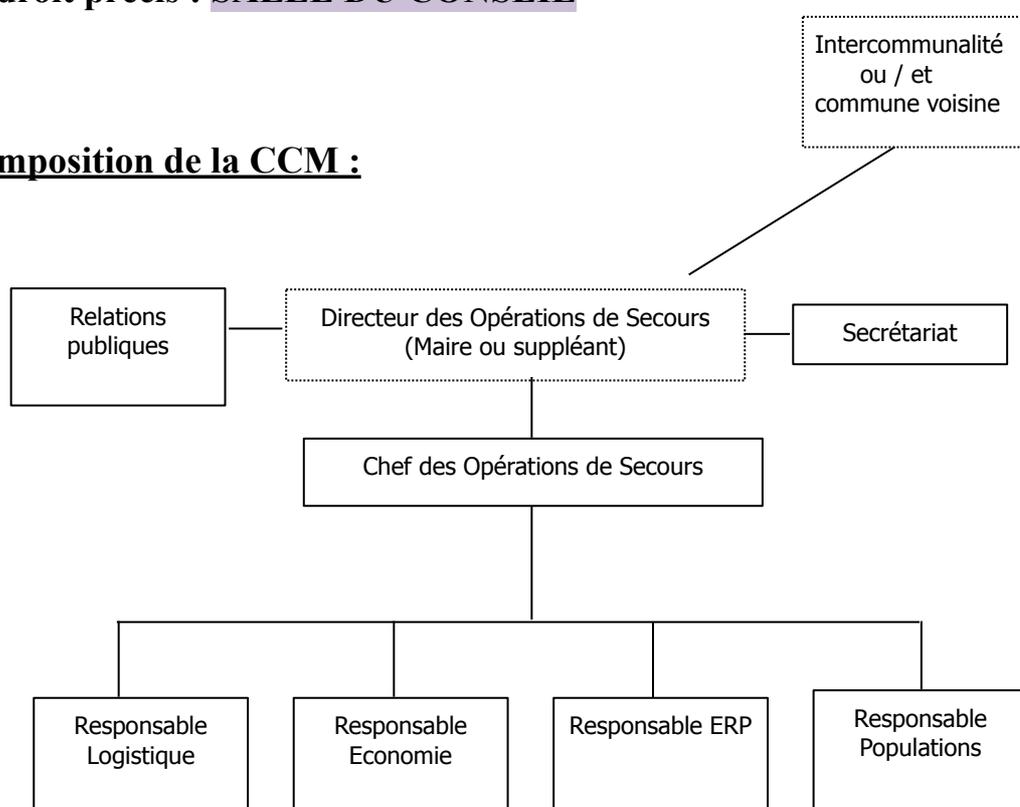
Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE :
	POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	PAGE 14

Poste de commandement : MAIRIE DE SIEWILLER

Adresse : 45 Rue des Eglises

Endroit précis : SALLE DU CONSEIL

Composition de la CCM :



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTIONS LE MAIRE	FICHE
		PAGE 15

❖ Identité : Guy *FENRICH (MAIRE)*

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, la maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- 1 - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un suraccident ne se produise
- 2 - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- 3 - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- 4 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- 5 - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio psychologique des victimes ou sinistrés
- 6 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- 7 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
- 8 - se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	FICHE ACTIONS CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS	PAGE 16

- ❖ Identité du titulaire : *Martin THIEBAUT*
- ❖ Identité du suppléant : *Daniel ISCH*

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	SECRETARIAT FICHE REFLEXE	PAGE 17

- ❖ Identité du titulaire : *Sandra BENOIT*
- ❖ Identité du suppléant : *Brigitte MONGUILLON*

- *Au début de la crise*

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

- *Pendant la crise*

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

- *Fin de la crise*

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 18

- ❖ Identité du titulaire : *Fabien DEIBER*
- ❖ Identité du suppléant : *Anelise KLEIN*

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

- **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

- **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE DES LIEUX PUBLICS	PAGE 19
FICHE REFLEXE		

- ❖ Identité du titulaire : *Daniel ISCH*
- ❖ Identité du suppléant : *Dominique SINS*

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

- **Pendant la crise :**

- s'assurer de la disponibilité et de l'accès des locaux et des lieux publics
- assurer l'approvisionnement en eau, électricité, chauffage si nécessaire
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

- **Fin de la crise :**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 20

❖ Identité du titulaire : *Christian MERTZ*

❖ Identité du suppléant : *Fabien DEIBER*

• *Au début de la crise*

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerté et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

• *Pendant la crise :*

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre – voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

• *Fin de la crise :*

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 21

- ❖ Identité du titulaire : *Brigitte PRACHT*
- ❖ Identité du suppléant : *Mathieu KLEIN*

- *Au début de la crise*

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

- *Pendant la crise :*

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense :
- les personnels présents sur le site
- les personnels en mission à l'extérieur du site
- le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

- *Fin de la crise :*

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE POPULATIONS FICHE REFLEXE	FICHE
		PAGE 22

- ❖ Identité du titulaire : *Anelise KLEIN*
- ❖ Identité du suppléant : *Pascal HAUTER*

- **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

- **Pendant la crise :**

- s'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

- **Fin de la crise :**

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE	FICHE
		PAGE 23

◆ **Identification de la problématique**

◆ **Ampleur des secours à activer**

◆ **Alerte :**

Sirène + téléphone :
aux secours,
aux responsables,
aux autorités

◆ **Installation du poste de commandement en salle
de
conseil ou foyer communal**

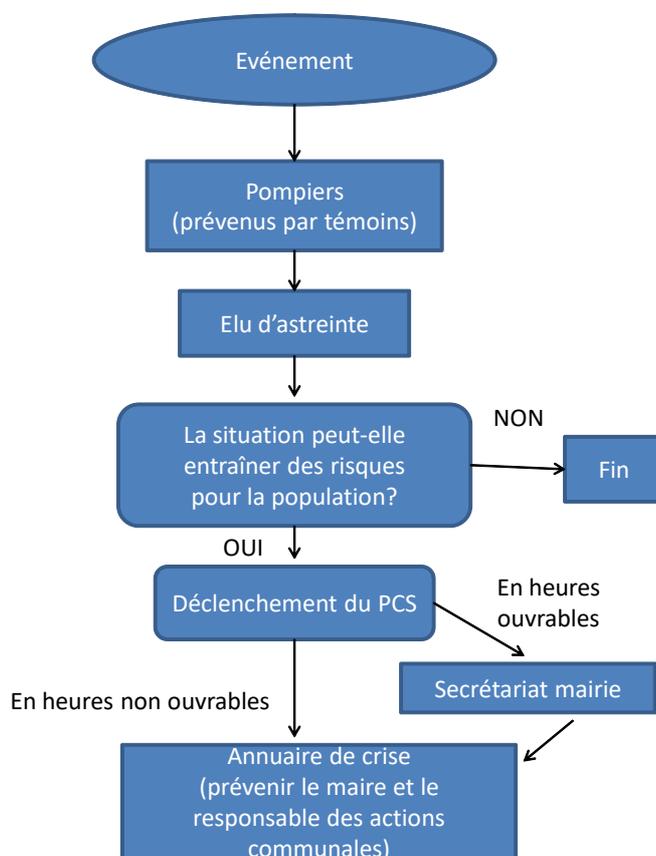
◆ **Mise en équipe : opérations de secours**

◆ **Débriefing**

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE CIRCUIT D'ALERTE	FICHE
		PAGE 24



CHEMINEMENT DE L'ALERTE



Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
		PAGE 25
LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE		

RUES	NOM DES FAMILLES	OBSERVATIONS
DES ROSES	<u>Christophe HELMSTETTER</u>	03.88.00.69.18
NATIONALE	<u>Daniel ISCH</u>	03.88.01.20.49
DE LA GARE	<u>Bernard SCHAMBER</u>	03 88 00 71 29
DES EGLISES	<u>Philippe SINS</u>	03.88.00.60.32 du n°1 au
DES EGLISES	<u>Sylvie MARGELIST</u>	06.37.46.77.16 du n° au n°
DES TILLEULS	<u>Brigitte PRACHT</u>	03.88.00.61.59
DE LA SOURCE	<u>Alain SCHROETER</u>	03.88.00.99.31
DES MERLES	<u>Gérard WALTER</u>	09.84.38.17.79
DU STADE	<u>Christian MERTZ</u>	03.88.00.71.80b du n°1 au n°17
DU STADE	<u>Pascal HAUTER</u>	06.85.05.02.97 du n°20 au n°43
DE LA FONTAINE	<u>Chantal FENRICH</u>	03.88.00.66.62
DES VERGERS	<u>Fabien DIEBER</u>	06.88.96.31.83
DES TUILERIES	<u>Marc KLEIN</u>	03.88.00.72.57
LE MOULIN	<u>Marc KLEIN</u>	03.88.00.72.57

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	FICHE
		PAGE 26

Procédure d'évacuation :

- ➡ Alerte des personnes à l'aide des responsables des circuits d'alerte
- ➡ Rassemblement à un point précis
- ➡ Relevé rapide des identités des personnes évacuées
- ➡ Réquisition d'un moyen de transport
- ➡ Destination des personnes évacuées (salle des fêtes ou gymnase des communes voisines)
- ➡ Mise sur pied d'une équipe de bénévoles chargée du suivi et de l'approvisionnement en vivres et matérielle des personnes évacuées
- ➡ Mise en place d'une surveillance sanitaire (réquisition médecin, infirmières)
- ➡ Surveillance et sécurisation des domiciles évacués
- ➡ Mise en place de patrouilles de surveillance.

Hébergement des sinistrés :

- ➡ **Ecole Primaire**
- ➡ **Salle ECR rue des Tilleuls**
- ➡ ***Salle des fêtes de la commune de LOHR***
- ➡ ***Salle Polyvalente de la commune de DRULINGEN***
- ➡ ***Foyer communale de la commune de BUST***

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	FICHE
		PAGE 27

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfète Josianne CHEVALIER	03 88 21 67 68	03 88 21 62 16	
Sous-Préfet Joël BUBREUIL	03 88 71 72 00	03 88 71 72 14	
Président de l'Intercommunalité Marc SENE	03 88 01 67 07	03 88 01 67 08	

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
MAIRIE	03 88 00.60.33 09.77.34.60.44	03 88 00.60.33	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 03 88 00 60.33

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
FENRICH	<i>Guy</i>	03.88.71.55.89	03 88 00 66 62	06 15 23 07 26	MAIRE
					1 ^{er} ADJOINT
					2 ^{er} ADJOINT
THIEBAUT	<i>Martin</i>	03.88.00.78.78	03.88.00.63.81	06.37.50.67.23	Chef des opérations des secours

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
BENOIT	<i>Sandra</i>	03.88.00.60.33	03.88.01.94.87	07 70 67 73 11	SECRETAIRE DE MAIRIE

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	PAGE 28
--------------------------------	---	----------------

PERSONNEL TECHNIQUE DEA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
MATHIS	<i>Arnaud</i>			06 43 68 23 35	OUVRIER COMMUNAL
SCHROETER	<i>Félicienne</i>		03.88.00.99.31		AGENT TECHNIQUE

INTERCOMMUNALITE

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
SYNDYCAT DES EAUX DE DRULINGEN	03.88.70.45.52	03 88 01 73 79	06 84 03 86 51	Gérard STUTZMANN PRESIDENT
SIVOM DE LA VALLEE DE L'ISCH	03.88.00.60.83	03.88.00.68.42	06.84.07.97.47	Marcel MUGLER PRESIDENT
CENTRE DE SECOURS DRULINGEN	03.88.00.76.52		06 70 56 46 87	Sébastien NICKLAUS Chef de l'unité
CONSEIL DEPARTEMENTAL	03 88 76 67 67			

COMMUNES VOISINES

NOM	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
OTTWILLER	03.88.70.45.52	03 88 00 60 67	06 77 44 39 81	Christine BURR MAIRE
LOHR	03.88.00.62.72	03.88.00.74.93	06.68.23.70.78	Freddy GERBER MAIRE
BUST	03.88.00.61.39 09.66.11.33.99	03.88.00.74.00 09.61.59.16.26	06.84.51.58.30	Jean-Pierre SCHAKIS MAIRE

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	PAGE 30

ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »

❖ Personnes isolées				
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

❖ Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)				
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
FENRICH	Annie	17 rue du stade	03 88 00 68 84	

❖ Personnes sans moyen de locomotion				
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations
HAUTER	Erica	55 rue des Eglises		
STUTZMANN	Louise	4 rue du stade		
FENRICH	Annie	17 rue du stade	03 88 00 68 84	
HAMM	Irma	13 rue des Roses		
NICOLAS	Augustine	4 rue des Tilleuls		
SCHROETER	Cécile	9 rue des Tilleuls	03 88 00 65 51	
HUBER	Marthe	13 rue des Tuilleries	03 88 00 62 39	
FEUERSCHTEIN	Ilda	2 rue du Stade	03 88 00 71 85	
PHILLIPPS	Frida	15 rue des Roses	03 88 00 72 27	

❖ Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers				
Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	FICHE
		PAGE 31

❖ Liste des résidences secondaires				
Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations
DWINGER Norwin	26, rue du stade			
SCHOTT Jean Claude	46 rue des Eglises			
GREULICH Arnaud	rue des Merles	15 boulevard de Nancy 67000 STRASBOURG		
STEPHANUS Arsene	22 rue des Vergers	7 rue du docteur Albert Schweitzer PFAFFENHOFFEN 67350 VAL DE MODER		
HOFFMANN Gustave	16 rue des Tilleuls	69 rue Bobillot 75013 Paris		
PECHADRE	20-22 rue des Eglises			
Alexandre LECOINTE	53 rue des Eglises			
Nicole GROSS	25 rue des Eglises			
Erica RAKOTOMANGA	9 rue du Stade			
Marceline KLEIN	Moulin de Siewiller	2B rue Bichat 51000 Châlon en Champagne		

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞	FICHE
		PAGE 32

PERSONNEL MEDICAL : médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
MEDECINE GENERALE	DRULINGEN	Tél : 0388006350 Tél : 0388006300 Tél : 0388007078	DOTT LIND- HADEF- HINSCHBERGER SPIELEWOY	Filaire : Portable :
INFIRMIERS	DRULINGEN	Tél : 0388006103 Tél : 0388006802 Tél: 0687373269	CROIX ROUGE JUNG Anneliese BLEICHNER Kathia et WINCKLER Christine	Filaire : Portable :
PHARMACIES	DRULINGEN	Tél : 0388006022 Tél : 0388006062	ANCEL HUSSON	Filaire : Portable :
AMBULANCES	DRULINGEN	Tél : 03 88 00 69 02 Tél : 03 88 00 60 07	Berni BARTH BARTH A.	Filaire : Portable :
POMPES FUNEBRES	DRULINGEN	Tél : 03 88 00 69 02 Tél : 03 88 00 60 07	Berni BARTH BARTH A.	

ANNUAIRE ECONOMIE : ENTREPRISES – ARTISANS – COMMERCANTS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
Ets PFORDT	12 rue des Roses	Tél : 03.88.00.61.10 Fax :	BECK Steve	Filaire : 03.88.00.61.10 Portable : 06.08.85.02.04
Peinture WAGNER	5 rue des Roses	Tél : 03.88.00.64.86 Fax :	Wagner Philipper	Filaire : Portable : 06.21.30.55.45
Cuisine TEUTSCH	17 rue des Eglises	Tél : 03.88.00.61.80 Fax : 03.88.00.74.23	Teutsch Denis	Filaire : Portable :
PAYET Richard	13 route du stade	Tél : 06 45 35 33 00	PAYET Richard	Portable 06 45 35 33 00
Restaurant BGC	9 route Nationale	Tél : 03.88.00.99.46 Fax :	BENEDICK Frédéric	Portable :
Café Alsacien Chez Claudine	39 rue des églises	Tél : 03.88.00.72.11	?	

CHAPITRE III : LES MOYENS RECENSÉS

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE
		PAGE 33

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur
Tracteur ISEKI			Arnaud MATHIS

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE
		PAGE 34

<u>Nature du matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Localisation</u>
<u>Extincteurs</u>		<u>Dans l'ensemble des locaux communaux</u>
<u>DAE</u>	<u>1</u>	<u>Ancien Local des Pompiers</u>

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)	FICHE
		PAGE 34

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
<u>INTERMARCHE</u>	<u>DRULINGEN</u>	
<u>LIDL</u>	<u>DRULINGEN</u>	

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT	FICHE
		PAGE 35

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration...)
Ets Pfordt	12 Rue des Roses	Ancienne Salle d'Exposition
Restaurant BGC	9 Route Nationale	Restauration
Ecole Communale	45 Rue des Eglises	2 Salle de Classe
Salle ECR	3 Rue des Tilleuls	1 Salle
Café Alsacien Chez Claudine	39 rue des églises	2 Salles

Commune de Siewiller	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	FICHE
		PAGE 35

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...°

Modalités permettant de tester le plan communal
de sauvegarde et de formation des acteurs

EN CAS DE CRISE

**DOCUMENTS
OPERATIONNELS**

Commune de Siewiller	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)	PAGE 40
FICHE REFLEXE		

- ❖ Identité du titulaire : **Daniel ISCH**
- ❖ Identité du suppléant : **Dominique SINS**

- **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

- ↳ **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

**ET REMPLIR, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE
(VOIR CI-APRÈS)**

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

- ↳ **Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Siewiller	OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 41
QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »		

DATE : _____ **HEURE :** _____

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**

4) Combien de personnes sont présentes?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

Commune de Siewiller	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »	FICHE
		PAGE 42

DATE : _____ **HEURE :** _____

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de Siewiller	OUTILS OPERATIONNELS DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P	PAGE 43
QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »		

DATE : _____ **HEURE :** _____

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a –t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de Siewiller	OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 45

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de Siewiller	OUTILS OPERATIONNELS EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER	FICHE
		PAGE 47

Le Maire de

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès à la voieest interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le

Le Maire

<p>Commune de Siewiller</p>	<p>OUTIS OPERATIONNELS</p> <p>EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES</p>	<p>FICHE Page 48</p>
--	---	---------------------------------

Le Maire de.....

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'effondrement de terrain survenu le

Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant qu'en raison de la menace grave de glissement ou d'éboulement de terrain au droit des parcelles..... appartenant à M. et Mme avec incidence sur les parcelles..... appartenant à M. et Mmeet Appartenant à M....., il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toute personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

ARRETE

Article 1 :

L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

-Parcelles appartenant à

-Parcelles..... appartenant à

Article 2 :

Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le Cabinet..... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

M. le Commandant de Gendarmerie de /M. le Directeur de la Police de, M. le Garde Champêtre de la commune de....., M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mmes et Mrs les propriétaires des parcelles considérées

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le
Le Maire

<p>Commune de Siewiller</p>	<p>OUTILS OPERATIONNELS</p> <p>EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMÉDIAT) – 1 -</p>	<p>FICHE Page 49</p>
--	---	---------------------------------

Dans le cas de la ruine d'un immeuble à la suite d'un accident (incendie, mouvement de terrain) et si la ruine fait courir un danger immédiat (exemple : menace d'effondrement d'un pignon), le Maire tient des articles L2212-2, 1° et L2212-4 le pouvoir de faire procéder à toute mesure exigée par les circonstances : démolition, réparation, étaieement, installation d'un périmètre de protection. La compétence du maire s'exerce dans le cadre de son pouvoir de police générale. Elle fondée sur la notion d'urgence absolue à agir pour préserver la sécurité publique.

Attention : à l'inverse, la carence de décision peut engager la responsabilité de la commune. Le fait d'invoquer de ne pas avoir les moyens de se rendre compte de l'état de danger, n'est pas suffisant pour exonérer la collectivité de sa responsabilité (TA Strasbourg, 2 mai 2000, SCI OPA c/ville de THANN).

En pratique et si le cas se présente, avant de prendre la décision, un rapide échange avec la Sous Préfecture peut être judicieux.

Le Maire de.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 1° et 5° et L 2212-4,

Vu le Code de la Voirie Routière, (si le danger concerne la voirie)

Vu (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation, ...) survenu le

Vu les dégâts qui en résultent sur l'immeuble, adresse, appartenant à ... et particulièrement sur (décrire le plus précisément possible le dommage),

Considérant qu'en raison de (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation), les dommages survenus à l'immeuble, l'ouvrage, adresse, appartenant à..., sont tels qu'un effondrement est imminent, qu'il est susceptible de porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens,

Considérant que le danger est immédiat,

ARRETE

Article 1 :

Un périmètre de protection est installé autour de l'immeuble, de l'ouvrage, adresse, appartenant à ... L'accès à l'intérieur du périmètre est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de prendre les mesures propres à remédier au danger imminent.

Article 2 :

La démolition (l'étaieement, la réparation) de (préciser immeuble ou partie d'immeuble) est ordonné(e). Elle, (il) aura lieu sans délai autre que ceux nécessaire à la mise en sécurité des personnes qui y procéderont.

<p>Commune de Siewiller</p>	<p>INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE</p> <p>EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMÉDIAT) – 2 -</p>	<p>FICHE Page 50</p>
--	--	---------------------------------

Article 3 :

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :

A défaut d'exécution immédiate par, propriétaire ou son assureur subrogé, les dispositions prévues à l'article 2 sont exécutées sans délai par voie de réquisition.

Article 5 :

En cas de réquisition, un titre de recettes représentatif des frais relatifs aux dispositions de l'article 2, sera émis à l'encontre de, propriétaire.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Receveur Communal
- M propriétaire de l'immeuble considéré

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le
Le Maire

Nota bene : En cas de défaut d'exécution par le propriétaire, prendre un arrêté de réquisition pour faire effectuer les travaux par une entreprise, d'où l'intérêt d'avoir dans l'annuaire opérationnel les coordonnées d'entreprises de TP, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune

<p>Commune de</p> <p>Siewiller</p>	<p>OUTIS OPERATIONNELS</p> <p>ALERTE DE LA POPULATION</p> <p>EXEMPLE DE MESSAGE RISQUE INONDATION</p>	<p>FICHE</p> <hr/> <p>PAGE 51</p>
---	---	-----------------------------------

**ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

**ATTENTION, ALERTE
AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

Une inondation approche.

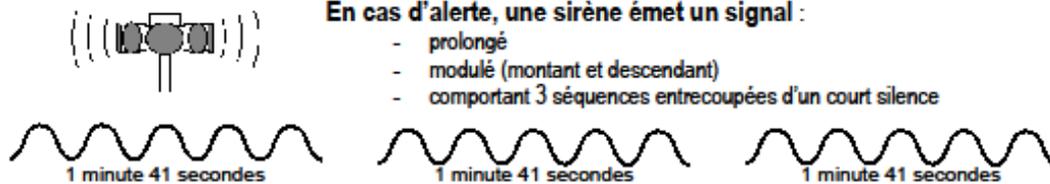
Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

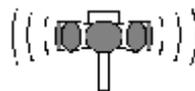
Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

LES CONSIGNES

	Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation		Eteignez toute source d'ignition les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.		Ne téléphonez pas sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)